

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-264

présenté par
M. Goua

ARTICLE 17

I. – Après l’alinéa 37, insérer l’alinéa suivant :

« 32° *bis* La soixante-quatorzième ligne est supprimée. »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XV. – La perte de recettes pour l’État résultant du 32° *bis* du I est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par coordination avec l’amendement adopté en Commission des Finances révisant la contribution affectée au financement de l’IRSN au regard de l’importance croissante des enjeux en matière de sûreté, de radioprotection et de sécurité nucléaire, il est proposé de supprimer le plafonnement de cette contribution instauré par la loi de finances 2016.